



## Compte rendu du conseil municipal du 22 Novembre 2017

Présents : JALLIFIER Rémy – OTTENHEIMER Thomas - TIMSONET Philippe - PELLISSIER Denis - ANTRESSANGLE Magalie -GAMONET VIDAL Nicole- BARBIER Marlène

Excusé(s) : GUILLET Nelly

Secrétaire de séance : Philippe Timsonet

Autre(s) personne(s) présente(s) : Audrey Charrasson- Bernard Guichardaz

### Ordre du jour

1. Déneigement : validation note organisation
2. Point d'avancement dossier Travaux Salle des Fêtes
3. SDED : délibérations adhésion service conseil Energie / délibération aide financière dossier salle des fêtes / bâtis communaux
4. Finance : point sur l'état de consommation des crédits + Décision Modificative n° 4 budget Principal
5. Eau : point dossier fin de contrat affermage et point Marché Délégation Service Public Eau
6. Renforcement ligne électrique Souillet
7. Raid Nature : positionnement conseil sur l'accueil de cette manifestation
8. Préparation Réunion publique
9. Comptes rendus réunions
10. Infos Diverses

Thomas Ottenheimer ouvre la séance et constate que le quorum est atteint ; par conséquent, la séance de ce conseil municipal peut se tenir.

Préalablement au déroulé de l'ordre du jour, Thomas Ottenheimer, en réponse à une interrogation de Marlène Barbier, confirme qu'en cas de nouvelle démission d'un conseiller, des élections complémentaires devront obligatoirement être organisées pour compléter le Conseil. Marlène Barbier confirme son intention de démissionner pour provoquer ces élections et permettre ainsi de faire entrer de nouveaux conseillers au sein du Conseil Municipal. Si l'ensemble des autres élus reconnaît que la présence d'élus supplémentaires renforcerait les capacités d'action du Conseil, tous s'étonnent et regrettent cette démarche individuelle, estiment que la tenue d'élections n'est ni opportune ni prioritaire au regard des nombreux dossiers en cours et risquent de raviver des tensions inutiles.

#### **1. Déneigement :**

Suite à la réunion de travail des élus du 26 octobre, Thomas Ottenheimer soumet au Conseil Municipal les principales décisions pour validation :

- Note d'organisation du déneigement pour l'hiver 2017-2018 (note d'organisation en fin de compte rendu).

Cette note est quasi identique à celle présentée et distribuée l'année dernière. Elle présente les moyens techniques et humains de la commune, les conventions avec le Conseil Départemental, les horaires et modalités



de déneigement (...). Elle sera à nouveau distribuée aux habitants par voie postale et sera également disponible sur le site internet de la commune.

- Convention avec Marcel Jallifier

En complément des conventions déjà signées avec le Conseil Départemental, le Gaec de Jossaud et le Gaec Gus & Mag, il est proposé au Conseil Municipal de renouveler la convention avec Mr Marcel Jallifier selon les mêmes modalités que les années précédentes à savoir un tarif horaire à 75.00€ (non assujetti à la TVA). Mr Jallifier interviendra en renfort sur les différents secteurs communaux en cas d'urgence (météo particulièrement défavorable, pannes de véhicules...). Il assurera pour le compte de la commune le déneigement de Mme Georgette Bernard (au titre des personnes âgées prises en charge par la commune) et la voie communale qui dessert le logement de Mr André BERNARD (les engins communaux ne pouvant pas intervenir sur ces deux voies)

- Positionnement des filets anti congères

Thomas Ottenheimer rappelle la décision unanime des conseillers de placer les filets sur les secteurs les plus exposés au vent. Malgré l'achat de 200 mètres supplémentaires, la commune n'est pas en mesure de couvrir l'ensemble des secteurs critiques. Il est donc convenu de procéder à une rotation chaque année. Cette année, les secteurs retenus sont : quartier du Chaumas— Le Château- les Loubières

***Soumis au vote, l'ensemble de ces décisions est validé à l'unanimité.***

## **2. Point Travaux salle des Fêtes :**

Thomas Ottenheimer fait un point d'avancement des travaux de la salle des fêtes et informe le Conseil Municipal que la 1<sup>ère</sup> tranche de travaux est en cours d'achèvement. Globalement, ces travaux – pourtant « simples- rencontrent de très nombreuses difficultés et imprévus et Thomas Ottenheimer déplore les insuffisances du cabinet d'architecte dans le suivi de chantier et dans la gestion des imprévus.

Il informe le Conseil qu'il n'a pas réceptionné les travaux de carrelage au vu des nombreuses imperfections constatées et a demandé que le carrelage soit totalement repris ; l'architecte a été saisi, le paiement du lot carrelage mis en suspend et la reprise du carrelage reporté à la tranche de travaux de ce printemps.

Par ailleurs, au vu des études de sol réalisées courant Octobre (voir Compte rendu du Conseil du 12 Octobre 2017), il informe qu'en l'état actuel, la reconstruction du local de rangement n'est plus envisageable au vu du surcout conséquent demandé pour assurer la stabilité du nouvel édifice. Le local rangement actuel sera donc démoli et non reconstruit pour le moment. Il a été demandé à l'architecte de revoir le budget, de faire un point complet des plus et moins-values de chaque lot afin d'avoir au plus vite une situation à jour du budget global et valider si et quelle solution alternative existe concernant la re-création d'un espace rangement.

Concernant la deuxième phase de travaux, l'architecte doit (re)listier les travaux restant à faire –y compris la reprise du carrelage- et proposer un calendrier prévisionnel d'intervention.

## **3. SDED : Adhésion Service Conseil Energie**

Comme évoqué lors du Conseil du 31 Août, il est rappelé que, depuis plusieurs années le SDED, Territoire d'énergie Drôme, s'implique aux côtés des communes drômoises pour contribuer à la maîtrise de la dépense énergétique du patrimoine bâti public (bilans énergétiques, accompagnements opérationnels, valorisation des Certificats d'Economies d'Energie).



Dans ce cadre, le SDED a adopté le règlement d'attribution d'une aide financière aux petits travaux d'économies d'énergie en faveur des collectivités membres. Celui-ci vient soutenir les dépenses répondant aux critères des Certificats d'Economies d'Energie (CEE). Son taux annuel est de 50 % jusqu'à une dépense éligible de 20 000 € HT et de 20 % supplémentaires jusqu'à 50 000 € HT.

Pour bénéficier de ce dispositif, la commune s'engage à adhérer jusqu'au 31 décembre 2020 au service de Conseil en Energie du SDED, lui permettant d'accéder à une connaissance précise des consommations du patrimoine communal, à des conseils sur les améliorations énergétiques à réaliser et à pouvoir solliciter chaque année civile une aide financière pour les travaux éligibles. L'adhésion s'élève à 0,20 €/hab et par an pour une commune rurale (au sens de la TCCFE) et à 0,50 €/hab et par an pour une commune urbaine.

Thomas Ottenheimer propose aux élus d'adhérer à ce service, qui permettra d'obtenir des financements complémentaires sur les travaux de la salle des fêtes ( et atteindre ainsi 80% de subventions) et d'obtenir de l'aide également sur la rénovation et changements des volets des appartements communaux. ***Soumise au vote, cette proposition est validée à l'unanimité des présents***

Concernant le dossier des volets communaux, nous devons impérativement obtenir les coefficients d'isolation des matériaux pour être éligible à cette aide du SDED. Le service technique et administratif est missionné pour relancer les entreprises et faire actualiser les devis.

Concernant les travaux de la salle des fêtes, le conseil n'est pas en mesure pour le moment de valider avec précision les montants des travaux éligibles pour cette aide dans l'attente de la mise à jour du budget.

#### **4. Finances : point état consommation crédits et Décision Modificative n° 4 budget Principal**

Malgré la nouvelle baisse des dotations enregistrées cette année (-20 000 Euros par rapport à 2016 et – 50 000 Euros par rapport à 2015), les comptes de fonctionnement devraient être à nouveau excédentaires pour la deuxième année consécutive. Il faudra attendre l'arrêté des comptes et l'édition du compte administratif pour donner avec précision les résultats de cette année.

La Décision Modificative est ajournée en l'attente d'éléments fournis par l'architecte (voir point salle des fêtes)

#### **5. VEOLIA :**

Thomas Ottenheimer informe le conseil du résultat de la deuxième rencontre avec les équipes de Veolia à laquelle participaient également Philippe Timsonet pour le Conseil Municipal et Mme Dzialoszynski pour le Conseil Départemental. Pour mémoire, la première offre qui prévoyait une hausse du prix du m3 de 1,16 à 1,95 Euros et une hausse de près de 30 Euros de l'abonnement avait été refusée. Lors de cette deuxième rencontre, Véolia a soumis deux nouvelles offres ; une première pour une durée de 3 ans conformément au marché engagé et une seconde pour 9 ans et 9 mois afin de « coller » au contrat liant Veolia au Syndicat de la Chapelle – Saint Agnan. Pour la première, Veolia propose désormais un tarif de 1,6 Euros et pour la seconde 1,55 Euros par m3.

Thomas Ottenheimer, en accord avec Mme Dzialoszynski, propose de refuser ces deux offres et informe les élus qu'une nouvelle réunion est prévue avec Véolia le 8 décembre prochain ; il sera demandé au Directeur Régional de Veolia de participer à cette rencontre. Pour justifier son refus, Thomas Ottenheimer insiste sur la très mauvaise connaissance de notre réseau et des consommations des usagers comme l'ont révélé les relevés de compteur de cet automne.

Thomas Ottenheimer évoque également le compte de renouvellement géré par Veolia et permettant à Véolia de financer des travaux sur le réseau. A fin 2017, la commune dispose sur ce compte d'une somme supérieure à



16 000€. En accord avec Mme Dzialoszynski, il est donc proposé de réaliser des travaux d'ilotage suggéré par Véolia en début d'année et mis en attente en début de négociation. Au vu des discussions en cours, ces travaux sont effectivement indispensables pour faciliter les recherches de fuites du réseau. Ces informations collectées pourront servir par la suite pour la réalisation d'un schéma directeur à programmer en 2018.

Enfin, Thomas Ottenheimer sollicite également l'accord des élus pour demander au service de l'état une prorogation exceptionnelle de 3 à 6 mois du contrat d'affermage en cours afin de disposer d'un délai supplémentaire pour finaliser les négociations. ***Soumises au vote l'ensemble de ces propositions est validé à l'unanimité.***

#### **6. Renforcement Ligne électrique Souillet :**

La commune est sollicitée en qualité de propriétaire pour donner son accord pour le passage en aérien d'une ligne électrique qui va renforcer le réseau Souillet/ Ferme du Pré/ Château ; Thomas Ottenheimer informe que le projet présenté ne reflète pas les discussions qui avaient eu lieu cet automne avec le SDED et Bouygues Energie ; en effet il avait été évoqué que cette ligne serait enterrée.

En conséquence , Thomas Ottenheimer propose de refuser le passage en aérien afin qu'une contreproposition en souterrain soit faite. ***Soumise au vote, cette proposition est validée à l'unanimité des présents.***

Thomas Ottenheimer rappelle que cette décision de renforcement de ligne électrique ne relève pas du Conseil Municipal. Il s'agit d'une décision propre à ERDF qui missionne le SDED pour porter ses travaux. Ces travaux sont rendus indispensables par la vétusté du réseau qui ne répond plus aux obligations réglementaires. Enfin, il est précisé que ces travaux ne coûteront rien à la commune.

#### **7. Raid Nature :**

Thomas Ottenheimer informe que la commune est démarchée par une entreprise organisatrice d'évènementiel qui souhaite organiser un raid sur la région. La commune de Vassieux est sollicitée pour accueillir 600 participants le week-end du 22-23-24 juin 2018. Les organisateurs souhaitent, entre autre, installer des chapiteaux et s'installer sur le terrain de foot et les parkings aux alentours. Le Conseil Municipal donne un accord de principe, sous réserve que l'organisateur reçoive toutes les autorisations nécessaires à ce projet. Philippe Timsonet se propose de suivre ce projet et de se mettre en relation avec les organisateurs.

#### **8. Rallye Monte Carlo**

Philippe Timsonet fait une présentation de cette manifestation qui se déroulera le 5 février 2018 avec un accueil point STOP installé sur la route départementale à proximité de l'école, un plan de situation sera fourni aux organisateurs de cette manifestation, accompagné du rappel des règles élémentaires de sécurité ( Vitesse maxi 30).

#### **9. Compte rendu Réunions**

##### ❖ **Projet de territoire (18 Octobre 2017)**

La Communauté de Communes du Royans Vercors (CCRV) a engagé, à travers un projet de territoire, une large réflexion sur l'avenir de notre communauté de communes suite à la fusion des deux intercommunalités. Des réunions de travail se sont déroulées dans chacune des 18 communes de l'intercommunalité en présence de Pierre Louis Fillet, Président de la CCRV, et de Jean Patrick Bouvard, Technicien en charge de ce projet. Le Conseil Municipal de Vassieux avait fait le choix d'ouvrir cette réunion de travail aux associations du village. Cette réunion a été l'occasion d'échanger sur les points forts et points faibles de notre territoire, sur les points à



conserver, à renforcer, à développer (...). Les échanges ont été riches et même si, dans un premier temps, les points faibles sont mis en avant, il ressort de cette réunion qu'il fait globalement bon vivre à Vassieux.

En complément de cette réunion de travail, le projet de territoire sera alimenté par les réponses aux questionnaires mis en ligne par la Communauté de Communes à destination de la population.

#### ❖ Conseil Ecole

En raison de l'absence exceptionnelle de Nelly Guillet, représentante de la commune au Conseil d'école, ce point est ajourné et sera remis à l'ordre du jour du prochain Conseil.

#### ❖ Stade de Biathlon

Thomas Ottenheimer, en charge avec Bertrand Vaussenat du projet de développement du stade de biathlon pour le compte de la CCRV, fait un point d'avancement des rencontres organisées entre mi-octobre et mi-novembre avec la CCRV, le Communauté de Communes du Massif du Vercors et le Parc Naturel Régional du Vercors. Ces réunions ont permis de lister les principales missions de ce projet et de rechercher les ressources disponibles pour accompagner les élus dans le suivi de ce dossier. Une présentation du projet sera faite lors de la prochaine réunion publique.

### **10. Point dossier Baraquement**

Suite au Conseil Municipal du 12 Octobre et à la décision prise d'étudier un projet de reprise avec l'organisme EPORA (organisme qui aide les collectivités sur des projets de reprise de friches), le Conseil est informé qu'une réunion est prévue avec l'organisme le 13 décembre à 10h30. Le but est de rappeler que ce projet de reprise foncière pourrait entraîner un appel à manifestation d'intérêt.

*La réunion prévue initialement le 13 décembre est reportée début janvier (date à confirmer)*

### **11. Projet Moulins :**

Thomas Ottenheimer informe les élus que, suite à la rencontre avec le Sous-Préfet, une rencontre sera programmée très rapidement avec l'architecte des Bâtiments de France, Mr Aramel, l'ingénieur de la DRAC, la Communauté de Communes, la Conservation du Patrimoine de la Drôme et l'association Vespa pour évoquer le projet de réhabilitation.

### **12. Point Cérémonies :**

Thomas Ottenheimer informe les élus des cérémonies auxquelles il a participé en Novembre (Grenoble le 05 Novembre et Colombey les Deux Eglises le 09). Il remercie les 3 enfants du village qui l'ont accompagné à la Cérémonie de Grenoble malgré des conditions météorologiques exécrables.

Thomas Ottenheimer informe le Conseil que la visite du Délégué National du Conseil National des Communes Compagnon de la Libération programmée début Décembre est reportée. Ce report justifié par des questions d'agenda semble témoigner du peu d'intérêt du nouveau Délégué National pour les Communes Compagnon. Ce constat est partagé par les autres communes et Thomas Ottenheimer est en lien avec les 4 autres communes pour rappeler au Délégué National le rôle essentiel des Communes Compagnon : si, certes, le statut de Communes Compagnon impose des devoirs aux communes à l'égard de l'Ordre de la Libération, il en impose également à l'Ordre de la Libération à l'égard des Communes.

### **13. Manifestation Vercors Quest :**



Cette manifestation se déroulera du 31 janvier au 4 février. L'association sollicite la commune pour la mise à disposition gracieuse de la Salle. Au vu des efforts demandés à tous et en particulier à la grille tarifaire mise en place pour la location de la salle des fêtes, le Conseil valide le principe qu'une participation financière soit sollicitée éventuellement à un tarif préférentiel (comme cela a été fait pour d'autres associations ou organisateurs de manifestation).

#### **14. Tour de table :**

Marlène Barbier fait le compte rendu de la commission d'information de la Communauté de Commune sur le CCAS où elle représentait la commune. Cette réunion était essentiellement informative et présentait, entre autre, les différents programmes d'aides aux familles pour la partie extra-scolaire( Accueil de Loisirs- séjour enfant)

Nicole Gamonet informe avoir participé au café des partenaires regroupant toutes les entreprises de la Communauté de Communes. Cette rencontre a pour but de rassembler les entrepreneurs du territoire pour échanger, se connaître, partager (...). En marge de cette réunion, elle suggère qu'une réflexion sur le covoiturage soit relancée notamment entre les participants à ces différentes réunions intercommunales.

Par ailleurs, Nicole Gamonet informe avoir pris connaissance des comptes rendus des premières réunions de la commission « revitalisation/vie de village ». Elle souligne que de nombreuses propositions/préconisations de la commission ont été réalisées et proposent que la mise en place des actions pas encore réalisées soit remis à l'ordre du jour. Il est proposé que le débat budgétaire à venir soit l'occasion de (re)lister les priorités du Conseil pour les deux dernières années du mandat et prenne en compte les conclusions de la commission.

Le conseil bascule ensuite à huis clos pour évoquer le dossier personnel

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15

